

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Zola au Panthéon. — Le lâche attentat contre Dreyfus. — La grève de Draveil. — Le rachat de l'Ouest. — L'impôt sur le revenu.

Le gouvernement, le Parlement, la France entière viennent de rendre à Zola un hommage mérité en le donnant au Panthéon. La cérémonie fut simple ; le Président de la République y assistait avec son courage ordinaire et après un discours de haute tenue prononcé par le ministre de l'Instruction publique, les troupes de Paris défilèrent devant le cercueil du grand citoyen et du maître écrivain.

C'est alors que la passion militariste, que la folie homicide qui, à Rennes, avait déjà couché Labori sur le sol, intervint pour un autre noble exploit. A bout portant un journaliste du *Gaulois* tira sur le commandant Dreyfus. Un mouvement réflexe de la victime empêcha heureusement l'une des balles d'aller jusqu'au cœur ; elle s'arrêta dans l'avant-bras, mais le sinistre Grégori avait encore quatre balles pour achever l'innocent. Mais l'entourage a empêché le crime d'être perpétré.

Aux environs de Paris, une grève de terrassiers s'est achevée par une collision entre ouvriers et gendarmes. Deux tués et une dizaine de blessés. D'où est venue la provocation ? Les notes officielles et privées sont contradictoires. Une interpellation qui sera certainement déposée à la Chambre nous éclairera sur les responsabilités.

Au Sénat, la discussion sur le rachat de l'Ouest a pris subitement une tournure favorable aux projets gouvernementaux. Le ministre des travaux publics dans un discours qui a duré trois séances a démontré d'une façon péremptoire que la déposition de la Compagnie actuelle s'imposait, mais qu'il ne fallait voir là ni un glissement vers le collectivisme ni une menace pour les autres exploitations. La question restait entièrement administrative.

La thèse de M. Barthou admirablement présentée a vivement impressionné les hôtes du Luxembourg et on considère comme certain le vote du rachat. D'ailleurs le président du Conseil viendrait à la rescousse si c'était nécessaire.

A la Chambre, c'est le projet d'impôt sur le revenu qui est toujours en discussion. On avance, on avance dans la discussion et le vote des articles. M. Caillaux est un obstiné qui aura raison des lenteurs et des mauvaises volontés. Et dès maintenant on a la certitude que le projet touchera le port. Puis il faudra que le Sénat renouveau par tiers en janvier 1909 se laisse toucher par la fermeté démocratique et accepte une réforme que l'on considère comme essentielle au progrès social.

### A L'ÉTRANGER

#### L'Allemagne et la question du Maroc.

La question du Maroc se complique ou mieux elle se simplifie, sous l'action de l'Allemagne. Des notes parues ces jours derniers à l'occasion d'une visite de M. Cambon, ambassadeur à Berlin, près la chancellerie impériale, il ressort : 1° que les opérations du général d'Amade, ont fini par inquiéter le gouvernement allemand ; 2° que le Kaiser a demandé à la France de s'en tenir strictement à l'acte d'Algésiras et 3° que le gouvernement a décidé l'abandon progressif du territoire Chaouia.

Naturellement les adversaires de M. Clemenceau estiment qu'il y a là une reculade et que le gouvernement a eu

tort de ne pas prévoir les événements. Mais outre que nous sommes mal renseignés sur ce qui se passe entre les chancelleries, il n'est pas sûr que le ministère se voit mis en posture d'humilité devant Guillaume II. Mais il est certain que nos ministres savent que le plus grand bienfait que les gouvernants puissent accorder aux gouvernés, c'est la paix.

LE FURETTEUR.

### Les deux Triplices

Si la récente visite de M. Fallières à Londres, a préoccupé et préoccupe encore vivement l'opinion allemande ; si de l'autre côté du Rhin on ne parvient pas à dissimuler sa mauvaise humeur en raison de l'isolement vers lequel l'Allemagne marche à grands pas ; ces événements ne passent pas davantage sous silence en Italie ; mais, hâtons-nous de le dire, c'est dans un sens tout à fait sympathique que nos voisins d'au delà les Alpes, envisagent la situation actuelle.

Nous retrouvons le reflet de cet état d'esprit dans la presse italienne commentant l'activité inaccoutumée des échanges de télégrammes entre Berlin, Vienne et Rome.

L'Empereur Guillaume, vivement préoccupé des accords qui viennent d'être arrêtés à Londres et qui vont très vraisemblablement être complétés à Revel, aurait proposé à ses alliés de faire une solennelle manifestation pour démontrer la vitalité et la solidité de la vieille Triplice, dans le but évident de paralyser l'impression que le groupement des puissances qui paraît se former autour de la France, pourrait produire dans le monde.

— Mais quelle serait cette manifestation ?  
— Une entrevue des trois souverains ?

Le *Nuovo Giornale* de Rome répond très carrément à ces points d'interrogation.

« Une telle entrevue, dit-il, ne pourrait guère avoir lieu qu'à Rome. Il est donc inutile d'en parler. L'Italie ne s'associerait à aucune manifestation de ce genre. »

On va plus loin encore en Italie. Dans les milieux politiques de la péninsule, on assure que la formation effective d'une Triplice Franco-Anglo-Russe, déciderait très probablement l'Italie à renoncer au renouvellement de ses engagements vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Au surplus, M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, a récemment déclaré à la Chambre, que jamais l'Italie ne renoncera à l'Alliance morale qui l'unit à l'Angleterre, et ce serait là le vrai motif qui pousserait nos voisins à retirer leur signature, du contrat qui les lie à l'Allemagne et à l'Autriche.

Il faut également remarquer que l'âge avancé de l'empereur François-Joseph ne permet plus à ses sujets d'espérer encore un long règne, et il est au moins vraisemblable que de graves complications se produiront à sa mort, complications qui ne rapprocheront pas une bonne partie de la nation Austro-Hongroise de l'Allemagne.

Enfin, et c'est une considération que nous ne devons pas négliger, non seulement nous entretenons avec l'Italie des relations empreintes de la plus grande cordialité, mais encore un resserrement des relations des deux sœurs latines s'est accentué depuis quelques années dans des proportions considérables, et de très cordiales qu'elles étaient, sont devenues très amicales.

En allant au fond des choses, on ne peut, en outre, s'empêcher de remarquer que depuis le dernier renouvellement de la Triplice, l'Italie fait de grands efforts et de gros sacrifices pour augmenter ses armements et se mettre en état de défense contre toute agression extérieure. Or, l'achèvement de ces armements coïncidera

précisément avec l'année 1911, c'est-à-dire à la veille de l'expiration de ses engagements vis-à-vis de ses alliés.

Les entrevues de Londres, Revel, Copenhague et Christiania, auront donc eu l'avantage de mettre en lumière l'estime et la sympathie dont jouit la France parmi les nations européennes.

Elle doit cette situation enviable à la sagesse du Gouvernement de la République, et à sa correction absolue dans tous ses rapports avec les puissances.

C.

### Chambre des Députés

Séance du 5 Mai 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

MM. Argeliès, Dalimier et Wilm demandent à interpellier le gouvernement sur les événements qui se sont produits au cours de la grève de Draveil.

M. Clemenceau demande le renvoi de cette interpellation, et le renvoi est prononcé.

M. du Halgouet se plaint du retard apporté dans la publication de la liste de classement relative aux emplois civils réservés aux rengagés.

Le ministre promet de hâter la publication.

La Chambre discute ensuite le projet de loi voté par le Sénat relatif au divorce ainsi que le projet relatif à la légitimation des enfants adultérins.

Et la séance est levée.

### Sénat

Séance du 4 juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion relative au rachat du chemin de fer de l'Ouest.

M. Barthou, ministre des travaux publics, continue son discours ; le ministre fait un long exposé de la situation financière de la compagnie ; des chiffres cités par lui, il résulte que la compagnie ne pourra que s'endetter de plus en plus si elle continue l'exploitation.

Quand la convention arrivera à expiration, la compagnie sera endettée de 300 millions ; ce n'est donc pas, dit M. Barthou, par fantaisie que le gouvernement propose le rachat, c'est que la compagnie de l'Ouest a elle-même, par sa gestion, rendu le rachat inévitable.

Nous voulons donc simplement défendre les intérêts de l'Etat et du Trésor et nous voulons également faire sentir aux compagnies à monopole, qui oublient ce qu'elles doivent au public, que le cahier des charges arme l'Etat vis-à-vis d'elles.

M. Barthou rappelle ensuite les pourparlers engagés avec l'Ouest et l'Orléans pour arriver à un remaniement des lignes de l'Etat, sans recourir au rachat ; il démontre que c'est une chimère d'espérer qu'on aboutira à une entente quelconque avec des compagnies hostiles.

En ce qui concerne les conséquences financières du rachat, M. Barthou estime, chiffres en main, que ce sera une opération blanche, car la créance de l'Etat aura pour gage tout l'avoir de la compagnie.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 5 juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend la discussion relative au rachat de l'Ouest.

M. Barthou, ministre des travaux publics continue son discours, par lequel il tend à justifier le projet de loi.

Il répond aux diverses objections formulées contre le rachat et dit que les manifestations des Chambres de commerce de France ne doivent pas ébranler le Sénat.

La suite du discours est renvoyée à jeudi.

### EN RUSSIE

#### La réorganisation militaire

Voici les mesures que propose la commission du budget à la Douma pour la réorganisation des forces de terre et de mer de la Russie :

Avant la création d'une flotte de combat, il faut réorganiser de fond en comble le département de la marine et faire en sorte que ce dernier agisse suivant un plan d'ensemble pour la défense du pays.

Quant au budget du ministère de la guerre, il faut insister dans la formule transitoire sur la nécessité de réorganiser complètement les organes essentiels de l'administration militaire ; de plus, il convient d'élaborer à ce budget de 1909 un plan de défense du pays et de réorganiser promptement le système des fortifications en supprimant, en même temps toutes celles qui sont devenues inutiles pour la défense du pays.

#### La langue française et le langage militaire allemand

Depuis vingt ans, l'empereur fait les plus grands efforts pour bannir de la langue allemande les mots français dont l'usage atteste notre vieille influence. Par décision ministérielle, les termes « officier du jour », premier lieutenant, second lieutenant, ont été remplacés par des mots allemands qui seuls doivent être réglementairement employés.

Malgré cela, la langue militaire est émaillée de termes et d'expressions empruntés à notre langue. Prenons au hasard le n° 474 de l'année 1908 de la *Gazette de Cologne*.

Sous le titre « Heer und Flotte » (terme français, celui-là), nous ne rencontrerons dans l'article que des mots français qui y sont en majorité : « Général à la suite, attaché, pour attaché, personne, général, lieutenant, commandant, général-major, caractère, garde, infanterie, cavalerie, inspecteur », etc.

Le plus étrange est que la plupart de ces termes peuvent être rendus très exactement par des mots allemands : attaché, personne, inspecteur, par exemple.

La manie d'emprunter à tous propos notre langue a amené les Allemands à créer des mots français qui ne font pas partie de notre vocabulaire et n'ont pas cours chez nous. Exemple : friseur !

La langue scientifique elle-même avait, paraît-il, besoin d'être germanisée : par arrêté impérial, le mot téléphone a été remplacé par Fernsprecher. Les Allemands ont dû inventer tout récemment un terme pour qualifier une... habitude qui fait chez nous de grands ravages. Ils ont créé le mot homosexualisme, dont la terminaison semble empruntée au français, à tort, à notre avis.

#### L'invention des postiches

A la suite d'une grande maladie, le roi Philippe le Bon était devenu complètement chauve et se désespérait d'autant plus de cette calvitie précoce qu'il était fiancé à la jeune et belle princesse de Portugal.

Un prélat qui était en grand crédit à la cour entreprit de rendre la joie au roi en remédiant à cette disgrâce physique.

Il proposa un prix élevé à celui qui arriverait à dissimuler ingénieusement la calvitie.

Quelque temps après, un étranger demanda à être introduit auprès du prélat et lui présenta une boule de bois recouverte d'une longue chevelure blonde aussi naturelle que si elle avait poussé sur une tête humaine.

Le prélat poussa un cri de joie. — Ton nom ? dit-il à l'étranger. — Pierre Lorchant, perruquier, à Lyon.

Comme bien on le pense, Pierre Lorchant, l'inventeur des postiches, fut comblé d'honneurs.

Combien y a-t-il de coquettes qui, passant leurs doigts effilés dans les ondes de leur chevelure superbement blonde, devraient bénir tout bas la mémoire de Pierre Lorchant !

#### Ingénieux stratagème

Il n'est jamais facile d'obtenir une opinion désintéressée et sincère sur notre valeur : nos amis sont trop indulgents et nos adversaires trop sévères. La chose est encore plus difficile quand on est célèbre. Il n'y a pas très longtemps, un homme pauvrement vêtu et se disant marchand d'habits se présenta chez le grand ténor Jean de Reské, lui demandant de bien vouloir lui accorder une audition. Après avoir entendu l'inconnu, Jean de Reské voulut savoir s'il n'avait jamais chanté en public ; l'homme confessa qu'il s'était risqué une fois, mais que son échec avait été tel qu'il en était dégoûté à jamais. Bien souvent depuis, M. de Reské pensa à cette splendide voix que le public ne devait jamais entendre lorsque, tout récemment, il reçut un journal de Munich, marqué au crayon bleu. Ce journal contenait une interview du célèbre ténor Henrich Knoté, où celui-ci racontait le stratagème qu'il avait employé pour obtenir de M. de Reské une opinion sincère et désintéressée.

### INFORMATIONS

#### Au Maroc

##### Moulaï Hafid et Bagdadi

Moulaï Hafid a confisqué les femmes de Bagdadi, et celles de son frère Saïd-Bagdadi en déclarant à celui-ci qu'il le chargeait d'aller à Rabat, pour obtenir la soumission de son frère, faute de quoi toutes les femmes seraient vendues.

Bouchta-Bougdadi exposa la situation au Maghzen, et celui-ci l'envoya à Tanger, pour demander au corps diplomatique d'intervenir.

##### Le drapeau Français enlevé du palais du Maghzen

Le jour de l'arrivée des troupes françaises à Casablanca, notre pavillon fut arboré, on se le rappelle sur l'immeuble du maghzen où loge Moulaï-Lamin, cousin et représentant du sultan. Sur la demande de Moulaï-Lamin et la menace de faire intervenir le consul allemand, M. Malperuis ordonna d'enlever notre drapeau, désirant éviter des complications. Cette décision du consul français indigné tous nos compatriotes. Les Allemands et les Espagnols exultent.

##### Un nouveau Poste

Le général d'Amade télégraphie qu'un nouveau poste régional est installé à Sidi-Ben-Sliman. Il s'appellera camp de Boulhaut, en souvenir du lieutenant tué à Ber-Rebbah.

##### A Mogador

L'amiral Philibert télégraphie que le « Desaix » a pris son stationnement devant Mogador, où le maghzen envoie deux cents hommes pour compléter la méhalla qui doit marcher sur Marrakech.

### Zola au Panthéon

Jeudi matin les honneurs du Panthéon ont été décernés à Emile Zola.

Le corps de l'illustre écrivain avait été exhumé du cimetière Montmartre et porté la veille au Panthéon.

La cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. Fallières, président de la République, entouré des membres du gouvernement, d'un grand nombre de sénateurs, de députés, de toutes les autorités civiles et militaires.

Mme Zola et les enfants du grand citoyen, le commandant Dreyfus et

sa famille assistaient à la cérémonie qui fut des plus émouvantes.

Dès que le président de la République a pris place, la cérémonie commença. L'orchestre et les chœurs du Conservatoire font entendre la « Marseillaise » et le « Chant du départ ». Enfin, le silence se fait et M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, prononce un éloquent discours où il exalte, en termes élevés, la participation de Zola dans l'Affaire et la part très grande qui lui revient dans le triomphe de la vérité et de la justice.

M. Doumergue, en terminant, définit ainsi le caractère de la cérémonie du Panthéon :

« Cet honneur et cette reconnaissance, malgré que grondent encore les rancunes inassouvis et les colères exaspérées de ceux qui défendirent l'erreur et qui veulent, malgré l'évidence, soutenir le mensonge et l'injustice, sont purs de tout esprit de revanche et de toute pensée de provocation. Leur inspiration est plus noble et plus généreuse. Ce n'est point par de la colère ni par de la haine que la nation, reconquise à la vérité et à la justice, doit répondre à ceux qui s'obstinent à prêcher la haine et à répandre l'esprit d'iniquité parmi les citoyens. »

« Sans leur trouver des excuses, elle ne saurait leur refuser sa pitié, et si elle s'irrite de leurs résistances, elle doit se souvenir que c'est en luttant contre eux que s'entretient et se fortifie le courage et l'ardeur de ceux qui ont placé leur idéal social dans une vérité toujours plus grande et dans une justice toujours plus haute. Le progrès de l'humanité sort de ces batailles et de ces déchirements où l'âme nationale se forge d'un métal pur et plus résistant. C'était la conviction, la foi profonde de Zola, celles qui l'ont soutenu aux heures d'angoisse et qui l'ont gardé du découragement quand les voiles s'épaississaient devant l'image de la vérité. »

« C'est à l'héroïsme qu'elles lui ont inspiré que nous avons voulu rendre hommage : notre conscience est assurée que l'avenir, qui verra se lever la moisson de bonté, d'équité et d'espérance infinie qu'il a aidé à semer, le ratifiera en s'y associant. »

La cérémonie est terminée. Le président et les autorités se rendent sur le parvis pour assister au défilé des troupes. Le défilé a aussitôt commencé dans l'ordre suivant : musique d'infanterie coloniale, le général Dalstein et son état-major, garde républicaine, pompiers de Paris et toutes les troupes de la garnison.

#### Lâche attentat

Au moment où le cortège se retirait, un énergumène s'avança vers Alfred Dreyfus et lui tira deux coups de revolver.

Une panique se produisit dans la foule, mais vite calmée : des amis entourèrent le commandant Dreyfus qui a été blessé au bras et l'entraîna pendant que la foule indignée fait un mauvais parti au lâche individu qui a tenté d'assassiner Dreyfus.

C'est dans un piteux état que cet individu a été conduit au commissariat de police où il a décliné ses noms et qualités.

C'est un nommé Grégori, âgé de 65 ans, rédacteur militaire au *Gaulois* : il a déclaré avoir commis son attentat pour protester contre la participation de l'armée à la cérémonie. Il a été dirigé sur le dépôt.

#### La Commission des finances

Le Sénat, réuni dans ses bureaux jeudi, a nommé la commission des finances de 27 membres chargée de l'examen du budget général de l'exercice 1909. Sont élus : MM. Saint-Germain, Chautemps, Gustave Rivet, Bérat, Boudennot, Antonin Perrier, Magnin, Monis, Charles Dupuy, Chaumié, Lanenlongue, Cicéron, Gauthier, Maurice Faure, Rouvier, Poincaré, Fessart, Legrand, Edouard Millaud, Lenox, Lourties, Leydet, Lintilhac, Pedebidou.

### Les élections prussiennes

On peut considérer comme élus 78 conservateurs, 41 conservateurs libéraux, 33 nationaux libéraux, 16 libéraux du parti démocratique, 22 du centre, 3 polonais, 5 socialistes démocrates, 2 danois, 2 candidats n'appartenant à aucun parti, au total 209 candidats.

Puis viennent huit ballottages qui concernent deux conservateurs, deux conservateurs libéraux, cinq nationaux libéraux, trois libéraux, deux du centre et deux socialistes démocrates.

Les conservateurs libéraux ont gagné quatre mandats ; les nationaux libéraux en ont gagné un et perdu deux ; les libéraux du parti démocratique ont gagné un mandat et en ont perdu deux ; le centre en a gagné deux et perdu un ; les polonais en ont gagné un et perdu trois ; les socialistes démocrates en ont gagné cinq ; les conservateurs en ont perdu deux.

Les journaux qui commentent les résultats électoraux déjà connus sont unanimes à déclarer que le signe caractéristique de ce vote est l'entrée des socialistes à la Diète de Prusse.

### Grève sanglante

Les grévistes de Vigneux ont tenu une réunion au cours de laquelle ils ont voté un long ordre du jour pour protester contre la version officielle des événements. Dans cet ordre du jour, ils déclarent notamment que les gendarmes s'étaient divisés en deux groupes, les uns frappant les grévistes à coups de crosse et finalement tirant des coups de revolver, les autres tirant par les fenêtres à l'intérieur de la salle et prenant ainsi les ouvriers entre deux feux.

Les obsèques de l'ouvrier Lefol ont eu lieu à Villeneuve-le-Roi, au milieu d'une grande affluence. Pour la seconde victime, Jobelina, le permis d'inhumer n'a pas encore été délivré.

### Petites Nouvelles

La grève des étudiants a commencé en Autriche. A Vienne, tous les cours de l'Université ont été fermés.

Le navire école « Benjamin-Constant » allant à Yokohama, a découvert dans l'île désertée des Wakas où ils se trouvaient depuis 1 an, 20 naufragés du « Syny ». On suppose que ce sont des survivants de la bataille de Tsushima.

La Banque d'escompte de l'Empire d'Allemagne a abaissé à 4/2 0/0 le taux de l'intérêt sur avances qui était de 5 1/2.

On annonce que le président Roosevelt est tombé de cheval au cours d'une promenade. Le Président n'a pas été blessé.

La cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi de Jules Zéphir Lambert, 30 ans, domestique, condamné à mort par la cour d'assises de la Marne pour assassinat et viol d'une vieille femme.

A Port of Spain (Trinité) la peste est constatée, il y a plusieurs décès ; à Hong-Kong on signale plus de 180 cas dont 100 morts.

La Chambre et le Sénat belges se réuniront le 10 juin en séance extraordinaire.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés lundi, jour de fête légale, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mercredi.

## CONFIANCE MAL PLACÉE

Les journaux nous apportent que dans la commission du budget du Sénat est compris le sénateur Béral. C'est dire qu'aujourd'hui même les fidèles du panamitarid sauteront d'aise et ne vont pas manquer de corner à nos oreilles : « Eh bien, qu'en dites-vous ? Vous faites fi de notre illustre sénateur, vous autres ! Pécaïrol ! » La réponse que vous envoie le Sénat vous est bien méritée et nous en sommes enchantés ! Nous voilà vengés des échecs successifs que vous nous avez infligés et que vous nous infligerez encore ! »

En effet, les fidèles du sénateur Béral et celui-ci tout particulièrement ont le droit de se réjouir. C'est même leur devoir.

Mais ça ne prouve pas qu'en combattant partout et toujours le sénateur chéquier les républicains aient tort.

Cela prouve tout simplement, ce que nous avons toujours déclaré, que M. Béral est un compétent : seulement entre lui et un honnête sénateur on ne devrait pas hésiter : le choix ne saurait se fixer sur le sénateur Béral.

Le nommer membre de la commission des finances, c'est lui accorder une confiance qu'il ne mérite pas et que dans tous les cas, d'autres méritent plus que lui.

A ce sujet, bien des suppositions pourraient être faites, si nous ne savions qu'au Sénat comme dans toutes les Assemblées, les intrigants assez bien doués réussissent à s'imposer grâce à une audace aiguillonnée par un appétit vorace.

L'an passé, le sénateur Béral fut également promu au grade de rapporteur du budget des chemins de fer : il y a des chances pour que cette année, le même honneur lui soit accordé.

Les chemins de fer n'en ont pas marché plus vite et les voyageurs ne profiteront pas d'un tarif plus réduit.

Mais, nous le déclarons, il est dégoûtant — le mot n'est pas trop fort — de voir un parlementaire qui prouve que les scrupules ne le gênent pas, obtenir une confiance même minime de la part de collègues soucieux des affaires du pays.

D'autre part, on nous affirme que bien des sénateurs sont facétieux et pince sans rire distingués.

Or, si par hasard, c'était pour éprouver la délicatesse du sénateur chéquier qu'on lui a fait l'honneur de le nommer membre de la commission du budget

Il n'y aurait rien à dire, alors !

LOUIS BONNET.

## APRÈS LES FÊTES

Aujourd'hui que les fêtes de dimanche ne sont plus pour les Cadurciens, qu'un souvenir charmant, est-il inopportun d'en reparler ?

Plusieurs correspondants nous répondent non. Ils ont peut-être raison, car ces correspondants se plaignent de ce qu'un tout petit point du programme de la fête n'ait pas été observé.

Ce petit point du programme est relatif au concours « des balcons fleuris ».

Un concours, nous écrit-on, impliquant des concurrents, ceux-ci ont le droit de demander à la commission qui les a sollicités, un mot aimable de remerciements.

Pour notre part, nous savons trop les soucis qu'ont eu à subir les membres de la commission des fêtes pour leur faire un grief quelconque.

Mais n'ayant pas su refuser à ces correspondants la satisfaction de voir leurs doléances imprimées dans le Journal du Lot, nous sommes bien tenus de nous excuser.

La critique, si critique il y a, n'est pas sévère, on en conviendra. Car il serait difficile, en effet, de formuler des critiques acrimonieuses contre les fêtes de charité des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.

Elles ont donné à la ville du mouvement, du commerce, du trafic, et aux Cadurciens de la joie.

Mais pourquoi les fêtes du lundi n'ont-elles pas eu le cachet ancien des fêtes d'autrefois ?

Ce n'est certes pas la faute de la commission : elle a fait le possible pour obtenir ce résultat.

Mais il est bien difficile de refaire exactement ce qui a été démolli.

Ainsi cette journée de la foire de la St-Clair. Qui pourra rétablir le pittoresque des bals champêtres de ce jour ? Qui donnera aux pastourelles et pastourelles l'occasion de se récréer comme ils l'entendaient, comme ils le faisaient il y a encore quelques années ?

Les Allées Fénelon leur appartiennent entières, ce jour-là : ils en réglaient eux-mêmes le décor.

Mais un arrêté de commissaire de police intervint : pourquoi, on ne le sait jamais ; et les danses que la vieille conduisait avec si peu d'harmonie mais avec tant d'entrain cessèrent. Et la fête de la St-Clair sinon la foire y perdit de son charme, de sa gaieté, de son originalité.

Certes, ne regrettons pas le temps passé : à quoi cela servirait-il aujourd'hui : on conserve des coutumes, on n'en rétablit pas.

Mais on aurait aimé, en ces jours de fêtes où l'on donnait un aperçu du vieux Cahors, que ce qui faisait, chaque année, le pittoresque d'un jour fut rétabli, au moins imité.

LOUIS BONNET.

## L'obsession de Scalps

« On a perdu une avenue, mesieurs, » crie Scalps du Quercinois.

Bien entendu, c'est de l'Avenue du Nord dont il s'agit, car Scalps, à époque fixe, comme s'il était sous le coup d'une obsession, s'occupe de l'Avenue du Nord.

Ce n'est pas que Scalps s'intéresse particulièrement à la question de la vicinalité cadurcienne, mais c'est une occasion pour Scalps de faire croire que la municipalité ne s'occupe pas des affaires de la ville.

L'Avenue du Nord est perdue, on ne la trouve plus ; qui la trouvera, etc., etc.

Plaisanteries faciles sans doute mais que Scalps n'aurait pu faire si la municipalité avait écouté jadis les conseils de M. Cayla, le chef de la liste réactionnaire de mai dernier, qui était loin d'être partisan de la construction de cette avenue.

Que Scalps se rassure : l'Avenue n'est pas perdue.

La municipalité cadurcienne ne laissera pas protester la signature qu'elle a mise au bas de son programme électoral.

Cela les cadurciens et les électeurs de la Barre le savent bien.

L. B.

## Rosières

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme Rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par monsieur Valéte, Armand, en com-

mémoration de la journée du 14 Juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au Secrétariat de la Mairie le 25 courant au plus tard.

## Préfecture du Lot

Par arrêté préfectoral en date du 4 juin, M. Robert, chef de bureau à la Préfecture est nommé chef de division en remplacement de M. Bro.

Nous adressons à M. Robert nos plus vives félicitations.

## Contributions indirectes

M. Moulès, commis à Sos (Lot-et-Garonne) est nommé à Cahors en remplacement de M. Fouchou-Lapeyrade, nommé commis principal à Sap (Orne).

M. Ayot, surnuméraire à Cahors, est nommé commis à Ivry (Seine).

## Compatriotes

Notre compatriote M. A. de Maynard, licencié en droit, est nommé commis-rédacteur de deuxième classe des services civils de l'Indo-Chine.

## Amicale des instituteurs du Lot

Samedi matin, à 10 heures, à la Mairie de Cahors, a eu lieu la réunion des instituteurs et institutrices, membres de la société de secours mutuels.

A l'issue de cette réunion a eu lieu le banquet annuel de l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot.

Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

## Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 7 ET 11 JUIN 1908  
La Colombe (Entr'acte) Gounod  
La Fille du Régiment, (Fant.) Donizetti  
Le Déluge (Prétude) St-Saens  
Valse frivole Delmas Monnerieu  
Marche de Louise Charpentier  
Allées Fénelon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

## Conseil de Préfecture

Dans sa dernière séance, le Conseil de Préfecture a statué sur les affaires suivantes :

1. — Les sieurs Destruel, Gibrat et consorts de Saint-Bressou. — Elections municipales du 3 mai. — Protestation rejetée.

2. — Les sieurs Lagarrigue et Tauriac de Saint-Maurice. — Elections municipales du 10 mai. — Elections annulées, sauf celle de M. Montbertrand.

3. — Les sieurs Carbonnel, Gardou et consorts d'Assier. — Elections municipales du 3 mai. — Protestation rejetée.

4. — Le sieur Rames de Saillac (Jambusse). — Elections municipales du 3 mai. — M. Rames est déclaré élu.

5. — Les sieurs Carrayrou, Quercy et consorts de Labathude. Elections municipales du 3 mai. — Le Conseil n'a pas reconnu le caractère de protestation.

6. — Les membres du bureau électoral de Labastide-du-Haut-Mont. — Elections municipales du 3 mai. — Protestation rejetée.

7. — Les sieurs Rougic, Pépériot et consorts de Saint-Laurent-les-Tours. — Elections municipales du 3 mai. — Protestation rejetée.

8. — Les sieurs Genjou, Costes et consorts de Cadriac. — Elections municipales du 3 mai. — Election du sieur Colombier annulée.

9. — Les sieurs Girma et Cubaynes de Flaujac (Labenque). — Elections municipales du 10 mai. — Election Cubaynes annulée.

10. — Le sieur Verdard de Sousceyrac. — Elections municipales du 10 mai.

Protestation rejetée.

11. — Les sieurs Bonhomme, Xavier de Mialet de St-Bressou. — Elections municipales du 3 mai. — Election du sieur Mages annulée.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 1908

### Naissances

Ernestine, à la Maternité.  
Jean, à la Maternité.  
Christiane-Juliette, à la Maternité.  
Marguerite-Marie, à la Maternité.  
Violetta-Louise, à la Maternité.  
Bouscary, Louise-Marguerite, rue St-Barthélémy, 25.

### Publications de Mariages

Couderc, Alain, cultivateur, et Périé, Marie, s. p.  
Souleyrés, Louis-Jean-Pierre, boulanger, et Nègre, Julie, débitante.

### Mariages

Pinède, Pierre-Philibert, et Capit, Marguerite-Marie-Gabrielle, s. p.  
Cazes, Louis, chef de bureau à la Préfecture, et Clément, Marguerite, s. p.

Rogues François-Joseph, docteur en médecine, et Lasserre, Blanche-Marie-Antoinette, s. p.  
Savignac, Jean-Louis-Paul, employé au chemin de fer, et Suire, Louise-Marie-Jeanne, s. p.

### Décès

Astruc, Marcel, s. p., 20 ans, célibataire, Boulevard Gambetta, 3.  
David, François, propriétaire, 91 ans, Boulevard Gambetta, 121.  
Aldou, Marie, s. p., Epouse Lagrèze, 54 ans, Hospice.  
Vacher, Elisabeth-Marie, s. p., 48 ans, Epouse Sol, rue Fondue-Haute, 21.  
Gonzales, François, 12 jours, Place Rousseau.  
Sauvion, Marie, dite Anna, veuve Cosse, s. p., 59 ans, rue Dominici, 1.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 5 Juin 1 h. 47 s.

### L'attentat contre Dreyfus

Le juge d'instruction Albanet est allé dans la matinée chez le commandant Dreyfus dont il a recueilli la déposition au sujet de l'attentat.

L'état de M. Dreyfus est satisfaisant : dans la matinée, M. Dreyfus a été radiographié 2 fois. Il a été démontré qu'il avait été blessé 2 fois.

### Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1898, le numéro 17.620 gagne 200.000 francs.

### Tirage de la Pochette

Au tirage de la Pochette (loterie de la jeunesse de Marseille), le numéro 5.944.757 gagne 400.000 et le numéro 4.670.110 gagne 100.000 francs.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 6 Juin 7 h. 20 m.

### En Angleterre

Les souverains anglais et la princesse Victoria ont quitté Londres dans la soirée pour se rendre au port Victoria où ils

s'embarqueront dans la matinée, à bord du « Victoria and Albert », allant à Revel.

### Visite de souverains

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne rendront visite pendant le mois d'août aux souverains Suédois.

### Le traître Ullmo

Le Parquet maritime de Toulon a signifié à Ullmo copie de l'arrêt de la cour de cassation.

### M. Roosevelt en Afrique

M. Roosevelt ira au commencement de l'été en Afrique pour chasser le gros gibier. Il ne s'arrêtera pas en Europe.

AGENCE FOURNIER.

PUBLICATIONS PIERRE LAPITTE ET C<sup>o</sup>

## Fermes & Châteaux

### Sommaire du N° 34 du 15 Juin.

Lire dans est intéressante et luxueuse numéro :  
La décoration florale d'une antichambre de château, par Plausewski.  
L'Hydro-Électricité au château, par Henri Brisson.  
Maitre Blaizeau, par A. Philippot.  
Les Balsamines, Fleurs de l'ombre, par G. Belair.  
Le séchage des foins par les temps humides, par D. Morisès.  
Lévrier russe, chiens de sport, par Jacques Lussigny.  
Le monde des infiniments petits, par E. Kayser.  
Le château de Combour, par P. d'Estrelle.  
La lutte entre trotteurs Anglais et Américains, par G. Horowitz.  
Le t. lui argenté, par Ch. Grosdemange.  
La pêche en Etang, de Jhō-Pale.  
Les concours des roses nouvelles en 1908, par H. Pombale.  
La ruée à cadres mobiles, par Bonnier.  
A combien revient un œuf, par G. Clairay.  
La vie pratique, de Peter's Imbreco.  
Tous les amateurs s'intéressant à la vie rustique de la campagne voudront se procurer sans retard ce magnifique numéro de Fermes et Châteaux qui renferme des articles techniques si bien documentés et superbement illustrés de nombreuses photographies.  
Un joli hors-texte de notre collaborateur E. Frechon complète cette merveilleuse et idéale revue des champs qu'est Fermes et Châteaux.

PUBLICATIONS PIERRE LAPITTE ET C<sup>o</sup>

## LA VIE AU GRAND AIR

### Sommaire du n° 507 du 6 Juin

Sam Vea cause avec Major Taylor, deux véritables champions noirs (Frontispice).  
La voiturette pratique, par H. Petit.  
Les véhicules industriels, par Pierre Souvestre.  
Le Dead Heat du Derby.  
La méthode de boxe américaine, par Villé Lewis.  
Le prix du Jockey club à Chantilly, par René Rioulet.  
Superbe double page vraiment cinématographique du Jockey club.  
La rentrée de Major Taylor — Le championnat de France des 100 kilom. derrière moto-cycliste, par Jacques Mortane.  
Farman bat ses records.  
Le grand Steeple chase, illustré de photographies des lauréats, par René Rioulet. — ses sélections.  
Les courses de la semaine, par Boiard.  
La rentrée du fameux « Nègre volant ». — Le nouveau champion de France des 100 kilom. — Un compte rendu complet et cinématographique du Derby français. — Les lauréats et les pronostics pour le Grand Steeple Chase suffisent pour que

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 51

## LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

### DEUXIÈME PARTIE

### Lettres édifiantes

#### CHAPITRE X

Dortange à Marie-Gaston

Donc, si le mal n'est déjà fait, au moins faut-il m'en donner de garde ; de l'admiration de l'artiste à celle de l'homme il n'y a qu'un pas ; et l'histoire de feu Pygmalion se recommande à toute ma prudence.

D'abord, savant docteur et mythologue, on pourrait vous faire remarquer ceci : Sur place et beaucoup mieux posé que vous pour apprécier les dangers de la situation, le principal intéressé ne semble pas en prendre le moindre souci. Monsieur de l'Estorade ne me fait qu'une querelle : il trouve mes visites trop rares, et ma discrétion, pour lui, c'est pure sauvagerie.

Parbleu ! un mari, vas-tu t'écrier, il est dans son rôle d'être le dernier à savoir qu'on courtise sa femme ! Soit !

Mais la haute renommée de vertu de madame de l'Estorade, mais cette raison froide et presque calculatrice, qui, si souvent en elle, servit à pondérer la pétulance ardente et passionnée d'une autre personne qui te fut connue ? Ne m'accorderas-tu pas d'ailleurs que poussé au degré de ferveur, j'ai presque dit de fanatisme, où il apparaît la femme, l'amour des enfants doit être pour elle un préservatif infailible ?

Pour elle, bien. Mais ce n'est pas de sa tranquillité, c'est de la miègne que ton amitié s'occupe, et si Pymalion n'était pas parvenu à animer sa statue, la belle vie que son amour lui faisait !

A ta charitable sollicitude je pourrais répondre par mes principes, quoique le mot et la chose soient furieusement passés de mode ; par un certain respect bête que j'ai toujours professé pour la foi conjugale ; par la diversion bien naturelle que la grave entreprise où je suis sur le point de m'engager doit faire dans ma tête à toutes les légèretés d'imagination. Je pourrais te dire encore que, sinon par la hauteur du génie, au moins par toutes les tendances de mon esprit et de mon caractère, j'appartiens à cette forte et sérieuse école des artistes d'une autre époque, qui, trouvant que l'art est long et la vie courte, *ars longa et vita brevis*, ne faisaient pas la faute de jeter à de sottes et plates intrigues leur temps et leur puissance de

création.

Mais j'ai mieux que tout cela à t'offrir. Puisque monsieur de l'Estorade ne t'a rien laissé ignorer des circonstances vraiment romanesques dans lesquelles ma rencontre s'est faite avec sa femme, tu dois savoir qu'un souvenir m'a jeté sur les pas de ce beau modèle. Et bien ! ce souvenir, en même temps qu'il m'attirait vers la belle contesse, se trouve être tout ce que l'on peut supposer de plus efficace pour m'en tenir à distance. Ceci te paraît, n'est-ce pas, cruellement alambiqué et énigmatique, mais laisse un peu faire, je vais m'expliquer.

Si tu n'avais pas jugé convenable de rompre le fil qui, pendant longtemps, avait rattaché l'une à l'autre nos deux existences, je n'aurais pas aujourd'hui tant d'arrière à reprendre ; mais puisque, entre nous, tu as rendu une liquidation nécessaire, il faut, mon cher garçon, prendre ton parti de toutes mes hiltories et savoir bravement écouter.

En 1835, dernière année de mon séjour à Rome, je m'étais lié d'une intimité assez étroite avec un camarade de l'Académie nommé Desrozières.

C'était un musicien, esprit distingué et observateur qui, probablement aurait été loin dans son art, s'il n'eût été enlevé par une fièvre typhoïde, l'année qui suivit mon départ.

Un jour que l'idée nous avait pris de pousser jusqu'en Sicile, une de ces ex-

ursions permises par le règlement de l'école, nous nous trouvâmes radicalement à sec, et comme nous nous prominions par les rues de Rome, occupés à chercher un moyen de remettre un peu de prospérité dans nos finances, nous vîmes à passer devant le palais Braschi.

Ses portes grand'ouvertes donnaient accès à un va-et-vient de gens de toute sorte qui ne cessaient de sortir et d'entrer.

Parbleu ! me dit Desrozières, c'est juste notre affaire ! Et sans qu'il veuille m'expliquer où il me mène, nous voilà suivant cette foule et pénétrant avec elle dans le palais.

Après avoir monté un magnifique escalier de marbre, et traversé une longue enfilade d'appartements assez pauvrement meublés, suivant la mode des palais romains qui ont tout leur luxe en plafonds, tableaux, statues et autres objets d'art, nous parvenons à une pièce entièrement tendue de noir, et illuminée par quantité de cierges. C'était, tu l'as déjà compris, une chambre ardente ; au milieu sur une estrade couronnée d'un riche baldaquin, reposait une chose à la fois la plus hideuse et la plus grotesque que tu puisses te figurer.

Imagine un petit vieillard dont les mains et le visage sont arrivés à un tel état de dessiccation, qu'après de lui

une momie t'eût semblé étaler un appétissant embonpoint.

Vêtu d'un colotie de satin noir, d'un oabit de velours violet coupé à la française, d'un gilet blanc brodé d'or d'où s'échappait une énorme jabot de point d'Angleterre, ces queue-à-les-joues couvertes d'une couche épaisse de carmin, qui fait d'autant ressortir le ton parcheminé du reste de la peau ; puis, par dessus une perruque blonde frisée à petites boucles, il est affublé d'un immense chapeau à plumes, posé crânement sur l'orgueille de manière à provoquer, quoi qu'il en aient, l'hostilité des visiteurs les plus respectueux.

Après un coup d'œil donné à cette ridicule et lamentable exhibition, préliminaire obligé des funérailles dans l'énigme de l'aristocratie romaine :

— Voilà la fin ! me dit Desrozières, maintenant viens-t'en voir le commencement.

Cela dit, sans répondre à aucune de mes questions, parce qu'il avait à économiser un effet dramatique, il me mène au musée Albani et me plaçant devant une statue qui représente Adonis couché sur une peau de lion :

— Que te semble de cela ? me dit-il.

— Ça ? répondis-je après un premier coup d'œil, c'est beau comme l'antique.

— Antique comme moi ! reprend Desrozières ; et, sur un coin du socle il me fait lire la signature : Sarrasine 1758 !

— Antique ou non, c'est un chef-d'œuvre, repris-je quand j'eus fini de contempler sous tous les aspects cette délicieuse création, mais ce chef-d'œuvre et la hideuse caricature que tu m'as montrée voir tout à l'heure, comment cela nous conduisit-il en Sicile ?

— Moi j'eusse d'abord commencé par demander ce que c'est que Sarrasine.

— Inutile, répondis-je ; on m'avait déjà parlé de cette statue ; elle m'était sortie de la mémoire, parce qu'à l'époque où j'étais venu pour la visiter le musée Albani était fermé, comme disent les affiches du théâtre, pour cause de réparation. Sarrasine, on m'a aussi expliqué, était un élève de Bouchardon, comme nous, pensionnaire du roi de Rome, où il mourut dans les six premiers mois qui suivirent son arrivée.

— Mais par qui, comment mourut-il ?

— Probablement de maladie, repartis-je, sans me douter que je faisais là une sorte de réponse prophétique à l'adresse de celui auquel je parlais.

— Point du tout, répliqua Desrozières, les artistes n'ont pas une manière si bête de mourir ; et il me donna les détails suivants :

« Gargon de génie, mais homme de passions ardentes, Sarrasine, presque aussitôt son arrivée à Rome, était tombé amoureux fou de la première cantatrice du théâtre d'Argentina, nommée Zambinella. (A suivre). »

tous les fidèles sportsmen se hâtent bien vite à se procurer cette intéressante Revue Sportive qu'est La Vie au grand air. Le N° 0,50 centimes.

## Arrondissement de Cahors

### L'Hospitalet

**Comité républicain radical.** — Les électeurs républicains de la commune de L'Hospitalet se sont réunis pour former un comité de défense républicaine. Le bureau a été constitué de la manière suivante :

Président : Combebas Grégoire, ancien maire.  
Vice-président : Conquet Augustin, ancien adjoint.  
Trésorier : Sirvain Marcelin, conseiller municipal, expert des tabacs.  
Secrétaire : Pécout Joachim.  
Le but du comité est de propager la vérité républicaine. De défendre les intérêts moraux, économiques et agricoles de la commune. De se mettre au service de tous les citoyens pour la défense de leurs justes revendications. Les républicains de L'Hospitalet pourront comme par le passé manifester librement leurs opinions sans crainte d'être inquiétés. La conquête de la Mairie par la réaction ne pourra gêner personne. Toutes les menaces, provocations, calomnies répandues à profusion par les adversaires de la République, resteront sans effet. Le bureau du Comité se réunira toutes les fois que l'intérêt des citoyens l'exigera. Il interviendra auprès des pouvoirs publics pour faire aboutir toutes les demandes qui lui paraîtront justifiées.

### Lauzès

**Foire.** — La foire du 5 juin a été très importante. Le foirail des bêtes à laine était très bien approvisionné et nombreuses ont été les transactions. Voici quelques cours pratiqués :

Veaux de lait, 0,90 à 1 fr. le kilo ; boufs de travail de 7 à 800 fr. la paire ; boufs d'attelage, de 400 à 600 francs la paire.  
Brebis de commerce, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 10 à 24 fr. suivant grosseur et qualité.  
Porcelets, de 25 à 40 francs.  
Poulets, 1 fr. le 1/2 kilogramme.  
Œufs, 0,75 la douzaine.  
Pois, carottes, asperges, jardinage de toute nature apportés en quantité et vendus à des prix rémunérateurs.

**Vétérans des armées de Terre et de Mer.** — Les membres de la 303<sup>e</sup> section de Lauzès, sont convoqués pour le dimanche 7 juin 1908, à 2 heures de l'après-midi, salle ordinaire des Réunions, (Mairie de Lauzès) pour assister à l'Assemblée générale statutaire.

**Ordre du jour :** Election partielle des membres de conseil de section et de la commission de Contrôle ; Rapport moral et financier de la Section.

Paiement des cotisations. Questions diverses. Présence indispensable. Tout membre absent sera passible de l'amende prévue par les statuts.

### Castelfranc

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal se réunira dimanche prochain, 7 Juin, à deux heures du soir.

**Ordre du jour :**  
Journées de prestation.  
Election de 2 administrateurs du bureau de bienfaisance.

## Arrondissement de Figeac

### Bretenoux

**Honneur aux Républicains de Bretenoux.**

C'est nous qui, sont les princesses ! disait la maréchale Lefebvre. Basile parodiant la phrase dit : c'est nous qui sommes les Républicains ! et les douze sacrilèges du Conseil municipal orienté à pleins pommons ; viva la République ! et sur le perchoir à Corbeaux, qu'une douzaine de brailleurs, péniblement raccolés de porte en porte, dressés devant la gentilhommière du jeune Eliacin, une inscription noire comme une épitaphe ; dit « Honneur aux Républicains de Bretenoux ». Très bien ! voilà une phrase sans défaut, qui vaut seule un long sermon de Basile. Beaucoup de gens croiront peut-être que les Républicains de Bretenoux, c'est Boyer, c'est vous, c'est moi, ce sont nous tous, qui, sans ambition, sans autre but que la gloire du succès, avons lutté sans espoir contre le flot montant de la réaction mené à l'assaut par le cléricisme, et qui vaincus, pouvons dire bien haut que nous gardons l'honneur ! Qu'ils se détrompent. Nous sommes maintenant d'antiques réactionnaires bons tout au plus à crier vive la Roy ! Les Républicains de Bretenoux, c'est Basile, c'est ce docteur qui aux dernières élections cantonales, mobilisa tous les curés des environs, et nous donna même le plaisir d'en voir un, que nous n'avions jamais vu, se faire porter par deux hommes jusqu'à l'urne électorale afin d'y déposer son bulletin. Les Républicains c'est le seigneur de Malemort, professeur de boxe par occasion. Ce sont ces messieurs du Conseil municipal qui édifièrent naguère nos dévoteries, en marchant comme de fidèles brebis, sous la houlette pastorale de Victor Onésime.

Les Républicains, ce sont les électeurs qui ont porté ces gens-là au pouvoir, les mêmes qui n'ayant jadis aucun candidat à opposer à M. Bécays, ont préféré s'abstenir en masse plutôt que de voter pour lui, le jugeant sans doute trop réactionnaire. Voilà les Républicains qui vote inscription veut honorer, ô Basile ! de cela nous ne pouvons que rire et nous nous engageons à continuer. Que dis-je, nous ? Je suis sûr que vous ferez mieux, et que lorsque l'occasion se présentera vous serez donnés de plan nouveau, dans l'inscription immortelle des noms ; vive la République ! nous pourrions lire ceux-ci « vive la sociale. A bas la Calotte ! »

### Cajarc

**Arrestation.** — Mardi dernier, 2 juin, la gendarmerie de notre ville a mis en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage, le nommé Victor Moreau, âgé de 51 ans, et natif de Gourville (Charente-Inférieure). Dès le lendemain, il a été conduit devant M. le procureur de la République à Figeac.

### Carayac

**Conseil municipal.** — Séance du 31 mai 1908. Présidence de M. Ausset, maire. Tous les membres étaient présents. Le conseil procède au règlement définitif du budget de 1907. Recettes, y compris le reliquat de 1906 : 1477,01. Dépenses : 1128,16, d'où un reliquat de 348,85.

**Vote du budget supplémentaire.** Recettes : 389,01. Dépenses : 383,70.

**Vote du budget primitif de 1909.** Recettes : 503,36. Dépenses : 725,07, d'où un déficit de 222,71.

Pour combler ce déficit, le Conseil vote une imposition extraordinaire au principal des quatre contributions directes pour 1909.

Il vote 3 journées de prestation et 5 centimes spéciaux ordinaires.

MM. Delbos Emmanuel et Laferrayrie Hippolyte, sont nommés membres du bureau d'assistance.

### Bagnac

**Foire du 3 juin.** — Malgré les travaux de la fenaison, la foire du 3 juin a été assez importante. A signaler une hausse sensible sur tous les bestiaux. Les veaux destinés à la boucherie valaient de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilo. Les porcelets étaient très recherchés dans les prix de 20 à 40 fr. pièce.

### Aynac

**A. M. Piffard de la « Défense »**  
Monsieur,

Quoique d'opinions tout à fait contraires, tout le monde le sait, je dois cependant vous donner raison sur certains passages de la lettre personnelle que vous m'envoyâtes à la date du 30 avril dernier.

Nos lecteurs seront un peu surpris de cette entente, car il faut bien l'avouer, nous ne sommes pas souvent d'accord. Peut-être encore cet accord n'aurait-il pas de durée ne sera-ce que des baisers Lamoureux, mais n'importe tout homme impartial doit donner raison à celui qui la mérite fut-ce même à son ennemi.

Comme vous Piffard, je suis d'avis que le suffrage universel n'est pas tout ce qu'il devrait être et qu'un grand nombre d'électeurs sont trop indifférents ; j'en ai entendu même qui me faisaient ce raisonnement : « Peu m'importe quels que soient les élus, il me faudra toujours travailler ». Eh bien M. Piffard, ils ont tort ceux qui raisonnent de la sorte, car tout en travaillant l'ouvrier peut espérer quelque amélioration à son sort, il doit donc toujours s'acheminer vers le progrès et voter pour ceux qui veulent les réformes sociales, qui peuvent lui procurer un peu plus de bien-être et proscrire de son bulletin le parti rétrograde qui n'a revêtu pour le travailleur que misère et servitude.

Il en est d'autres qui votent contre leurs idées et qui sont poussés tantôt par des promesses, tantôt par des menaces. Tel doit obéir à un créancier inexorable ; à tel autre il a été promis une faveur etc. Jeantou me disait naguère, je voterais bien pour les républicains c'est mon opinion, mais toutes les fois que j'ai besoin d'une paire de bœufs pour travailler mes terres Pierre me les prête. Je suis donc obligé de voter pour sa liste, sans quoi il ne voudrait plus me rendre ce service.

Mon ami lui dis-je, vous n'avez pas raison sur ce point ; ceci ne doit pas se payer aux dépens de sa liberté, vous n'avez qu'à le récompenser de vous avoir prêtés les bœufs par votre travail et voter selon votre opinion, car un bon citoyen ne doit pas vendre sa conscience. Tel autre aussi qui vous prête de l'argent, vous le prête pour en retirer un bénéfice et du moment que vous lui en payez l'intérêt, vous ne lui devez plus rien. Tout ça doit se rendre en matière. D'autres encore, et ceux-là sont les plus méprisables parce qu'ils oublient leur dignité d'homme et de citoyen libre, pour se ravalent au rang des esclaves, votent pour celui qui leur paye à boire. Malheureusement il ne manque pas de ces électeurs !

Il en est aussi qui agissent par haine, vengeance ou jalousie. Oh ! la jalousie, quelle mauvaise conseillère. Ainsi à Aynac, c'est la jalousie de nos châtellains, du curé, et de quelques autres individus peu dignes de l'estime publique, qui ont jeté la commune dans le pétrin où elle se trouve.

D'autres enfin, obéissent au fanatisme cléricale et n'importe quels que soient les candidats, du moment qu'ils ne sont pas patronnés par le curé, ils ne valent rien. Vous même, M. Piffard, ancien élève des Ignorantins de Rodez, si vous avez voté pour la réaction, c'est peut-être parce que M. le curé vous l'a recommandé à confesse.

Voilà comment après 33 années de République, la plupart des électeurs comprennent leur devoir et le cas qu'ils font d'une liberté qui a coûté tant de sang à nos pères.

Comme vous cependant, je ne préconiserai pas une révolution pour stimuler les masses et retremper les consciences politiques (c'est votre mot). A quoi bon s'entretenir quand il peut en être autrement. Je parle quoiqu'on connaisse votre courage depuis bien longtemps (on sait bien que vous n'avez pas peur de ce qui s'enfuit) que s'il arrivait le moindre trouble, vous seriez le premier à vous tirer des pieds. A mon avis un bon enseignement purement laïque vaudrait beaucoup mieux. L'abrogation de la loi Falloux serait un bon remède. A titre partie de ces maux et une réforme de la loi électorale qui obligerait le vote sous enveloppe ferait le reste, car de cette façon là, les électeurs ne pourraient pas être conduits jusqu'à l'urne ce qui arrive hélas, trop souvent. Qu'en dites vous ? Recevez M. Piffard, etc.

DURAPIAT.

### St-Céré

Dimanche 31 mai, à 2 heures du soir, a eu lieu à la Mairie de St-Céré, l'Assemblée générale de la 330<sup>e</sup> section des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-71.

M. le capitaine Doucet, président, a ouvert la séance par quelques paroles émues adressées à tous les membres présents à la réunion, et dit combien il était heureux de les voir en si grand nombre.

« Je vous adresse, a-t-il dit, à tous mon salut le plus fraternel, et suis l'interprète de vos sentiments patriotiques en formant des vœux pour la grandeur et la gloire de la patrie. »

Il a donné ensuite connaissance de l'actif de la Société qui s'élevait au 31 décembre 1907, à la somme de 29.089,479 fr. 06 cent.

M. Doucet, son mandat étant expiré, a prié M. Albert Lafon, vice-président, de le remplacer à l'effet de continuer à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

En prenant possession de la présidence, le camarade Lafon a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, je profite de l'honneur et du devoir que m'imposent les statuts pour remplir une mission qui m'a été confiée tout récemment.

» Chers Camarades,

» J'ai le plaisir de vous apprendre, que par une décision tout à fait spéciale, le Conseil général de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-71, vient de décerner à notre cher président, le capitaine Doucet, chevalier de la Légion d'honneur, le médaille d'or pour les services éminents qu'il a rendus depuis sa formation à notre section.

» Mon cher Président, c'est la première fois que mes fonctions de vice-président me sont tout à fait agréables, car elles me procurent le plaisir extrême de vous adresser, au nom du conseil d'administration, au nom de la commission de contrôle et de tous les membres de la 330<sup>e</sup> section nos sincères félicitations.

» Appelé par les vœux unanimes de tous les camarades à la présidence de notre section, nous n'avons cessé à chaque renouvellement de votre mandat, de vous témoigner le désir que nous avions et avons encore, de vous voir remplir ces délicates fonctions, qui s'accroissent si bien avec votre dignité personnelle, qui est l'émanation de vos grandes qualités morales.

» Nul mieux que vous n'est qualifié pour cette distinction, vous possédez au plus haut degré les facultés inhérentes à ce poste d'honneur qui vous a donné cependant souvent des soucis, des préoccupations que vous avez toujours dissipées, par votre persévérance, par votre énergie volontaire. Apôtre infatigable, l'esprit constamment dominé par la réussite de cette œuvre, vous y avez mis tout votre cœur, toute votre âme. Aujourd'hui que le but est atteint, vous pouvez être fier de votre action, qui, soutenue et dirigée par vos qualités administratives, a conduit sans secousses et sans arrêt la section aux résultats recherchés. Et la direction donnée par vous a été admirable au point de vue des intérêts matériels de chaque camarade.

» Nous n'ignorons pas non plus la valeur, la sincérité de vos qualités morales, et nous savons que vous combattez avec votre intrépidité coutumière, et toute l'indignation de votre foi patriotique, si par extraordinaire, quelque esprit mal équilibré, voulait introduire parmi nous ces théories antipatriotiques, aux idées étranges, que des fantômes politiques, véritables enfants dénaturés, essaient de faire pénétrer dans les masses, que si elles devaient réussir un jour, seraient plus dangereuses, plus fatales pour la patrie, que l'invasion que nous avons connue, car elles livreraient un peuple libre et éclairé au joug impitoyable du despotisme étranger ; heureusement que nous n'en sommes pas là, et nous sommes tous trop pénétrés de notre devoir envers la patrie, pour nous faire les disciples d'une doctrine aussi contraire à nos sentiments patriotiques. Si le sol de la patrie, si son indépendance étaient menacés, notre cœur uni au vôtre, mon cher Président, aujourd'hui comme hier, nous ferions face au drapeau aux cris de Vive la France ! Vive l'Armée nationale ! Vive la République !

» Oui, cher Président, aucun de nous ne saurait oublier le dévouement et le zèle que vous apportez dans vos fonctions si délicates, si complexes et auxquelles vous savez joindre l'aimable cordialité de votre caractère.

» En vous remettant, au nom du Conseil général, la médaille d'or, et son diplôme, juste récompense de votre mérite personnel, recevez l'hommage de notre reconnaissance et l'affirmation de notre sincère affection. »

Les applaudissements répétés de l'Assemblée et la longue ovation qui s'en est suivie, ont prouvé combien elle était heureuse de la récompense qui était accordée à son bien-aimé président.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal se réunira dimanche 7 juin, à deux heures.

**Ordre du jour :** Nomination de deux délégués à l'hospice et au bureau de bienfaisance, nomination des diverses commissions ; dépôt des comptes et budgets, etc.

**Tribunal correctionnel.** — Audience des flagrants délits. — Le 1<sup>er</sup> juin, jour de foire à Souillac, Mme veuve Victoire Larché, propriétaire à Baladou, pria Castagné de lui garder pendant quelques instants un sac contenant 40 litres de blé. Deux heures plus tard, ayant terminé ses espiègles, Mme Larché vint reprendre son sac, mais Castagné, prétextant s'être absenté, lui dit qu'il n'y avait plus fait attention et qu'il ignorait

ce qu'il était devenu. Mme Larché ne fut pas dupe ; elle requit la police qui pratiqua une perquisition au cours de laquelle le sac fut retrouvé dissimulé dans la cave de Castagné. Celui-ci avoua alors avoir voulu se l'approprier. Il fut arrêté séance tenante.

Castagné, qui a déjà subi deux condamnations antérieures pour vol, est condamné à un mois de prison.

### Reilhaguet

**Conseil municipal.** — La séance du 31 mai n'a pas eu tous les résultats attendus. Les Membres de la nouvelle municipalité, avaient préparé une petite représentation théâtrale, dont le but était facile à deviner. Ils avaient eu soin d'amousser les bonnes langues et avaient annoncé, en catimini, que l'ancienne municipalité laissait 15.000 francs de dettes ; que M. le Préfet avait, par lettre, réclamé 500 francs dus à l'hospice de Cahors ; qu'une multitude de comptes étaient en souffrance ; que M. le Maire était dans le plus grand embarras pour boucher tous ces trous et qu'après avoir tout examiné, il n'y avait d'autres moyens de s'en sortir que... l'impôt.

Et les commentaires allaient bon train. C'était, enfin, le rêve de l'écrasement de l'ancienne municipalité qui allait se réaliser.

Mais, ô ironie du sort ; les tartufes en ont été pour leurs frais. Les 15.000 fr. et les 500 fr. se sont envolés par un tuyau de cheminée. Cependant, tout comme les prophètes Elie et Enoch, ils doivent redescendre sur la commune de Reilhaguet, par un tuyau de poêle, vers le mois d'avril 1912, afin de préparer les électeurs au renouvellement de « la franchise et de la loyauté ».

### St-Germain

**Unification de la dette communale.** — La commune de Saint-Germain ayant été condamnée par arrêt du Conseil d'Etat, en date du 12 avril, à payer au sieur Barruel une somme de 5.000 francs à titre d'indemnité, le conseil municipal s'est réuni afin d'examiner les moyens d'arriver à la libération de cette dette qui, avec les frais exposés devant les différentes juridictions, s'élevait, d'après les calculs arrêtés au 30 juillet prochain, à la somme globale de 9.080 fr. productive d'intérêts à 4 %.

Sur la proposition de M. le maire, considérant la crise agricole qui sévit sur les malheureux contribuables et les lourds impôts qui les frappent ; vu l'état financier de la commune, le conseil municipal a décidé qu'il y avait lieu de provoquer l'unification de la dette communale.

M. le maire est chargé de remplir d'urgence toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet qui, par un nouvel emprunt, donnera les moyens suffisants pour désintéresser le sieur Barruel, sans qu'il y ait lieu d'augmenter les charges annuelles des contribuables.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

##### La fée des Cayres

A une époque où les fées devaient vivre encore, il en existait une à Fumel, que l'on rencontrait souvent sur le passage rocailleux qui reliait la petite ville de Fumel à la berge du Lot. Les plus vieux ne le sont pas assez pour se rappeler la gentille et petite fée ; mais ils doivent se souvenir du chemin des Cayres, chemin qui partait du Saulou, bosselé d'aspérités comme un sentier de chèvres et qui s'en allait mourir à la rive ombragée de saules et d'oseraies.

Pauvre petit chemin que l'on a détruit, pauvre petite fée disparue et sans doute morte de chagrin qui l'avait guidée dans ces lieux ! Autant de souvenirs perdus dans l'éloignement, autant de douces pensées à jamais détruites, autant de joies évanouies, autant de regrets pour ceux que la bonne petite fée avait protégés de son bon cœur.

Comme toutes les âmes généreuses elle avait dû naître dans les nuages ; mais sa conception du bonheur l'avait façonné terrestrement. Pour que son ondoyant chevelure fut belle, elle avait choisi pour ses cheveux la couleur de la nuit. Ses yeux clairs et brillants, comme le jour avaient dû se teinter au mirage de l'azur. Modeste de corps comme la plus gracieuse des divinités, les cieux étaient dans son regard, la grâce était dans son âme, la bonté était dans son cœur, la beauté se reflétait sur son visage.

Par les longues soirées d'été les amants de la solitude pouvaient l'apercevoir sur la rive, abandonnée au plaisir du rêve, livrée à la carresse des brises.

Frêle comme le jonc menu qui penche sa tige au dessus de l'onde, la petite fée légère comme une ombre d'oiseau, s'enfuyait inaperçue à l'approche des importuns, au moindre éclat de voix, au moindre bruit venant troubler le calme de ses rêveries.

Quel malheureux destin avait pu la conduire dans ces parages isolés, à l'abri des hautes tours de châteaux, qui projetaient dans la nuit leurs grandes ombres tristes sur la rivière endormie ?

Etait-elle venue dans ces lieux abandonnés pleurer sur une vie à jamais brisée, et chercher un adoucissement à ses peines en écoutant la plainte du vent mêlée au murmure des eaux ? ou bien, s'isolait-elle simplement pour mieux admirer le scintillement des étoiles, la pureté du ciel, le cours limpide des eaux, la tranquillité de la nuit, le mystère des ombres ?

Nul ne le sait jamais ! Nul ne peut préciser si cette vision pâle, que l'on n'entrevoit que sous

## CAFE DE MALT KNEIPP

Orge maltes et torréfiée par procédé breveté. — Très digestif et rafraîchissant. — MEILLEUR — PLUS HYGIENIQUE — 4 FOIS MOINS CHER que le CAFE. Toutes Epiceries : 30 centimes la 1/2 livre. — VENTE ANNUELLE : 50 Millions de K. — Usine à JUVEY (Suisse et Danemark).

l'aspect d'un fantôme séduisant, était réellement une femme ou bien un être surnaturel doué du pouvoir d'apporter le bien là où régnait le mal.

On racontait bien que venue de très loin, lasse et triste, elle s'était arrêtée au pied du chemin des Cayres, par un soir limpide chargé d'espoirs et de parfums ; que cet endroit désert à chaque fin de jour lui ayant plu, elle avait choisi ce coin de solitude, pour laisser à son âme meurtrie, le charme de l'isolement, la douceur du souvenir, le calme de la pensée. Mais ces récits n'avaient d'autre base que l'imagination des conteurs, personne ne pénétra jamais le secret de la petite fée qui avait les cheveux noirs comme la nuit, les yeux bleus comme l'azur.

Son séjour à Fumel fut un bienfait discret, les malheureux étaient secrètement secourus, les riches durs aux pauvres, étaient subitement adoucis, les représentants de la religion par des actes préchaient la charité chrétienne, les dévots ne disaient pas du mal de leur prochain, l'autel de la vierge était toujours paré de fleurs, les abbés ne faisaient pas du théâtre, les hommes pensaient comme ils voulaient, il n'y avait pas d'ouvroir cléricale, ni de radicaux-socialistes, pour envoyer leurs enfants à l'école dressée pour combattre l'école laïque.

Les gens qui vivaient à l'époque de la bonne petite fée, disaient qu'elle seule avait pu par son bon cœur, et sa connaissance des faiblesses humaines, établir ce parfait état de choses.

On m'assure maintenant que la commission des œuvres sociales veut faire mieux ! Je n'ai rien à dire qu'il le souhaite.

C'est égal, il me semble que si les vieux revenaient, ils placeraient plutôt leur confiance en la petite fée, qu'en la commission des œuvres sociales qui se réunit, paraît-il, pour étudier le rôle ardu qui lui est échu.

Pauvre petit chemin que l'on a détruit, pauvre petite fée disparue que l'on veut remplacer par la commission des œuvres sociales :

Je prie pour vous ! Pauvres gens.

### Quartier du Saulou

Il est grandement question dans les sphères autorisées, de restaurer la partie haute du quartier du Saulou, « la partie qui a toujours été négligée par les diverses municipalités ». Les maisons situées dans cette partie haute du quartier souffrent beaucoup de l'étréoussesse d'un chemin que son piteux état rend à peu près impraticable. Si l'on parvient à aérer cette rangée de maisons, les habitants de ce quartier y gagneraient en hygiène dit-on.

Il entre dans certaines vues, le projet très réalisable de niveler pour donner de l'air, tous les petits jardins qui sont sur le devant des maisons ; ces jardins n'étant d'aucun rapport, en les supprimant on détruirait du même coup, les petits chalets minuscules construits sans art, d'où s'échappent un parfum toujours désagréable quand il n'est pas nuisible à la santé.

De la petite enquête personnelle faite par un ou deux amis, il résulterait que sauf un ou deux réfractaires, bon nombre de propriétaires intéressés souscriraient et feraient abandon de leur jardin pour que cette utile amélioration puisse s'accomplir le plus tôt possible.

Incessamment le Conseil municipal, s'occupera de cette question.

En perspective, voilà l'agrandissement d'un foirail, un chemin rendu praticable, et un peu plus d'air pur pour les habitants de cette partie du quartier du Saulou.

Dire qu'on ne s'occupe du Saulou, que depuis le jour qu'il n'a plus de représentants directs au Conseil municipal ?

### 27 ans d'existence, des cures nombreuses, le prix de 1 fr. 50 la boîte, ont fait aux Pilules Suisses leur juste et universelle popularité. Mieux que tout autre remède, même plus cher, elles guérissent les migraines, les maux d'estomac et la constipation.

## Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1828, du 6 juin 1908.

L'aéroplane en Angleterre, par V. Forbin. — Le verre filé et ses applications, par E. Lemaire. — Élevage du turbot. — L'arbre à beurre de la Côte d'Ivoire, par Louis de Cantilly. — Des moyens de faire pleuvoir, par Marcel Blot. — La photographie de la voix, par Lucien Fournier. — Une nouvelle machine à glace, par Norbert Lallié. — Académie des sciences ; séances du 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1908, par Ch. de Villedeuil. — Un nouveau cadran solaire, par Henry Bougeais.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

« Je suis volé ! » cria à chaque instant le pauvre amateur d'objets d'art et de curiosités, dont de peu scrupuleux marchands ont surpris la bonne foi. Voulez-vous ne plus être volé ? Lisez Mon Dimanche qui, cette semaine, dénonce les procédés des falsificateurs en son amusant article : « Trucs et Truqueries ». Vous trouverez dans le même numéro un poignant récit de Gôron : « Le Cadavre Trompeur » ; le portrait charge de l'aéronaute « Farman », « hom-

me volant » ; une désopilante fantaisie d'Alphonse Allais : « Le Pneu à bondin », accompagnée d'une fine nouvelle de Pierre Mille : « La Tarte » ; un très curieux « Cinématographe » (9 plaques). Une foule de renseignements, « Conseils pratiques, Recettes utiles », un grand roman illustré, une page de jeux et de belles histoires « pour les enfants » un grand « concours » avec prix, complètent ce remarquable numéro de Mon Dimanche, la parfaite revue des grands et des petits, sur 20 pages illustrées et ne coûte que 10 centimes. Demandez-en des numéros spécimens à l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, 1<sup>er</sup>, qui vous les enverra gratis et franco.

## Bulletin Financier

Paris, 5 Juin

Après avoir été ferme à l'ouverture, notre marché se montre lourd en séance. Les transactions sont peu animées.

La Rente française fléchit à 95,97. Les fonds russes sont moins bien tenus. Le Consolidé cote 89, le 3 0/0 1891, 75,60, le 1896, 74, 15 et le 5 0/0 nouveau 98,52. L'extérieure espagnole se traite à 98,52, l'Italien à 104,75, le Portugais à 68,25 et le Turc à 95,57.

Dans le groupe des chemins français le Lyon est à 1354 et le Nord à 1798.

Nos Etablissements de Crédits sans grands changements s'inscrivent : la Banque de France à 4170, la Banque de Paris à 1440 le Comptoir d'Escompte à 689 et le Crédit Lyonnais à 1174.

Le Crédit Foncier Mexicain est ferme à 329.

La Banque de Cochinchine termine à 275.

L'action de la Compagnie française des bois injectés cote 136.

L'action Prowodnick est demandée à 126.

L'Ouest Africain français progresse à 529.

## ÉTUDE

DE

### M<sup>e</sup> Camille AUTEPAGE

Licencié en droit

AVOÜÉ A CAHORS, Y DEMEURANT

10, Cours de la Charreterie, 10

Successeur de M<sup>e</sup> LACAZE

(Ancienne étude DELBREIL)

## Extrait

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit enregistré de M<sup>e</sup> DUCHET huissier à Cahors en date du cinq juin mil neuf cent huit ; il appert que la dame Pélégie PONTIE, ménagère, épouse du sieur LARRIVE Louis, cultivateur, avec lequel elle demeure à Landrevie, commune de Cahors ; pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du onze mars 1908, a formé contre son mari, sa demande en séparation de biens et que M<sup>e</sup> C. AUTEPAGE avoué près le Tribunal Civil de Cahors, a été constitué par la requérante.

Pour extrait certifié conforme Cahors le Six juin 1908,

Signé : C. AUTEPAGE.

## Atelier de Tapisserie

### JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

Étude de M<sup>e</sup> LESCALE  
NOTAIRE A CAHORS

## VENTE

D'un fonds de Commerce

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant acte passé devant M<sup>e</sup> LESCALE notaire à Cahors, le 1<sup>er</sup> Juin 1908, Monsieur Antoine PAGANEL et Madame Marie dite Julie IMBERT son épouse, limonadiers à Cahors, ont vendu leur fonds de café situé à Cahors, Boulevard Gambetta n<sup>o</sup> 12, portant comme enseigne « Café du Palais National », à Monsieur Léopold PAGAN L et à Madame Rosalie Albertine CAPOULADE son épouse, limonadiers, demeurant aussi à Cahors, moyennant un prix qui sera remis aux vendeurs le 15 du présent mois, s'il n'est survenu aucune opposition.

Étude de M<sup>e</sup> LESCALE  
NOTAIRE A CAHORS

## VENTE

D'un fonds de Commerce

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant acte passé devant M<sup>e</sup> LESCALE notaire à Cahors, le 3 Juin 1908, Monsieur Jean CASSAN et Madame Marie DELMON son épouse, limonadiers à Cahors, ont vendu leur fonds de café situé à Cahors, rue Nationale n<sup>o</sup> 13, portant comme enseigne « Café de l'Industrie », à Monsieur Germain BALITRAND et à Madame Angèle GRÉPON, son épouse, limonadiers, demeurant aussi à Cahors, moyennant un prix, qui sera remis aux vendeurs le 15 du présent mois, s'il n'est survenu aucune opposition.

### A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
un COUPÉ

Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal

### MAISON A LOUER

à Cabessut  
avec jardin attenant  
GARNIE OU NON

Pour renseignements, et visiter,  
écrire à M. VIGOUROUX, pharmacien à Castel franc.

Si vous voulez avoir  
**des PORCS**

GROS, GRAS, ROSES,  
Toujours de bon appétit,  
Demandez à votre pharmacien,  
La poudre Américaine du Dr Jacob.  
Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :  
pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :  
pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :  
pharmacie VIGOUROUX  
A CASTELFRANC

### VICTIMES DU SORT

SI VOUS VOULEZ  
que la DÉVEINE vous QUITTE  
que la CHANCE REVIENTE  
RÉUSSIR EN TOUT, TRIOMPHER TOUJOURS

Demandez le **Petit Livre**, envoyé gratis par le Mage MOORYS'S  
19, r. Mazargan, Paris.

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti

### A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFE TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

# Etude de M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT  
Avoué à Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, N<sup>o</sup> 10  
Successeur de M<sup>e</sup> LACAZE (Ancienne Etude DELBREIL)

# VENTE

## SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME

### à suite de vente sur aliénation volontaire

L'adjudication aura lieu le Mardi trente Juin mil neuf cent huit, à une heure et demie du soir et heures suivantes, s'il y a lieu, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au palais de justice de la dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Que par acte reçu par M<sup>e</sup> MOURGUES, notaire à Albas (Lot), en date du vingt février mil neuf cent sept, enregistré,  
Madame Jeanne-Thérèse-Clémence-Berthe Blanche FIEUZAL, sans profession, veuve de M. Isidore-Henri-Alphonse GAYRAL, demeurant à Toulouse, place St-Georges, n<sup>o</sup> 4, a vendu à  
M. Pierre-Jean-Baptiste CONSTANS, appelé Eliacim en famille, propriétaire domicilié à Paradis, commune d'Albas (Lot), tous les biens immeubles sans aucune exception ni réserve dont Madame GAYRAL est propriétaire dans la commune d'Albas, et ci-après désignés, moyennant le prix de quarante-cinq mille francs.  
M. CONSTANS a fait aux créanciers inscrits les notifications à fin de purge des hypothèques inscrites.  
M. Georges DELBREIL, ancien banquier, demeurant ci-devant à Chartres, rue de Bonneval, n<sup>o</sup> 24 et actuellement à Paris, rue de Rivoli n<sup>o</sup> 126, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Chartres le vingt avril mil neuf cent six.  
Et M. Eugène-Paul-Edmond CARNIS, huissier audiencier près le Tribunal civil de Chartres, demeurant à Chartres, rue du Cheval-Blanc, n<sup>o</sup> 28, agissant en qualité de liquidateur judiciaire définitif de la liquidation judiciaire de M. DELBREIL sus-nommé, fonction à laquelle il a été nommé par

jugement du Tribunal de Commerce de Chartres, en date du sept mai mil neuf cent six. Les dits M. DELBREIL et M. CARNIS es-qualités, autorisés aux effets ci-après suivant ordonnance rendue par M. le Juge commissaire le dix-huit juillet mil neuf cent sept.  
Ont régulièrement surenchéri du dixième, en leur qualité de créanciers inscrits, les dits immeubles et porté le prix à quarante-neuf mille cinq cents francs en sus des frais et des charges.  
La dite surenchère a été validée par jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le trente octobre mil neuf cent sept et par arrêt de la Cour d'appel d'Agen en date du six avril mil neuf cent huit, enregistrés et passés en force de chose jugée.  
En conséquence :  
Aux requêtes, pures et diligences de :  
1<sup>o</sup> M. Georges DELBREIL, ancien banquier, demeurant ci-devant à Chartres, rue de Bonneval, n<sup>o</sup> 24 et actuellement à Paris, rue de Rivoli n<sup>o</sup> 126, agissant comme il est dit ci-dessus ;  
2<sup>o</sup> M. Eugène-Paul-Edmond CARNIS, huissier audiencier près le Tribunal civil de Chartres, rue du Cheval-Blanc, n<sup>o</sup> 28, agissant comme il est dit ci-dessus ;  
Ayant M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors ;  
En présence ou eux dûment appelés de :  
1<sup>o</sup> Madame Jeanne-Thérèse-Clémence-Berthe Blanche FIEUZAL, sans profession, veuve de M. Isidore-Henri-Alphonse GAY-

RAL, demeurant à Toulouse, place St-Georges, n<sup>o</sup> 4 ;  
Venderesse des immeubles surenchérés ayant M<sup>e</sup> A. TASSART pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors ;  
2<sup>o</sup> M. Pierre-Jean-Baptiste CONSTANS, appelé Eliacim en famille, propriétaire, domicilié à Paradis, commune d'Albas (Lot).  
Acquéreur des immeubles surenchérés ;  
Ayant M<sup>e</sup> A. TASSART pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors ;  
Il sera procédé le **mardi trente Juin** mil neuf cent huit, à une heure et demie du soir et heures suivantes s'il y a lieu, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles surenchérés dont la désignation suit :

### Désignation

DES

### IMMEUBLES SURENCHÉRIS

### A VENDRE

TELE QU'ELLE EST FAITE DANS L'ACTE D'ALIÉNATION.

### BIENS

situés dans la commune d'Albas.

Article 1<sup>er</sup>. — Un entier article

en nature de maisons, bureaux, terrasses avec caves et remises, ancienne usine à carbure, hangars, écuries, étables, cours, patus, jardins et autres dépendances ; le tout contigu, situé à Paradis, confrontant de tous côtés avec voies publiques ;  
Article 2<sup>o</sup>. — Un entier moulin situé au même lieu, sur la rivière du Lot, avec tous les immeubles par destination et machines et attachés, ses dépendances et droits quelconques y relatifs ;  
Article 3<sup>o</sup>. — Un entier article en nature de maison, boulangerie, fours, hangars, patus et autre dépendances situé au même lieu confrontant de tous côtés avec voies publiques ;  
Article 4<sup>o</sup>. — Un entier article en nature de jardin, terre, prairie et patus situé au même lieu, entre l'article qui précède et propriété de l'écluse d'Albas, la route de grande communication numéro 8 et le canal ;  
Article 5<sup>o</sup>. — Un entier article en nature de maisons, grange, étables, patus, jardins, terres, vignes, bois et friches situé au même lieu, confrontant avec la route de grande communication numéro 8, chemin dit Côte de la Framie, Valadié et autres ;  
Article 6<sup>o</sup>. — Un entier article en nature de vigne et grange situé à Combe Nègre, confrontant avec la route de Lérét, chemin de Combe-Nègre, Bergogne, Flouroux et Vignals ;  
Article 7<sup>o</sup>. — Une entière maison située à Albas avec ses dépendan-

ces, confrontant avec Soullé et voies publiques ;  
Article 8<sup>o</sup>. — Un entier article en nature de vigne et rivage situé à Cambou, confrontant avec Couaillac, Pélissié, Couture et la rivière du Lot ;  
Article 9<sup>o</sup>. — Une entière vigne située aux Barthes, confrontant avec Couaillac, M. Barriéty, Praysse et veuve Couaillac, née Pezet ;  
Article 10<sup>o</sup>. — Une entière vigne située à Combe du Moulin, confrontant avec Vèry, M. Ducos et chemin.  
Article 11<sup>o</sup>. — Un entier article en nature de vigne et friche situé aux Coussines, confrontant avec Arnaudet, Andral, M. Ducos, Bonnal et chemin.  
Article 12<sup>o</sup>. — Et une entière vigne à Combe de Lafon, confrontant avec Grammont, Couture, la route de Sanzet et le chemin dit « Côte du Milieu » ;  
NOTA. — Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> MOURGUES notaire à Albas le vingt-un Juin mil neuf cent six, Madame GAYRAL a donné à louer à M. CONSTANS pour deux ans à compter de la date de l'acte : l'entière maison de Madame GAYRAL, située à Paradis avec la terrasse et son dessous, les écuries qui tiennent à cette maison, et la cour fermée devant les dites écuries, et 2<sup>o</sup> l'entière maison, dite maison neuve située au même lieu, sauf les bureaux qui en font partie et les dépendances de ces bureaux, moyennant le prix annuel de deux cents francs quittance pour les deux années, au moyen d'une compensation contenue au dit acte.

En conséquence, M. CONSTANS locataire ne sera pas tenu du paiement du prix de ce bail jusqu'à un vingt-un juin mil neuf cent huit.  
D'un autre côté l'acquéreur sera tenu d'exécuter avec toutes ses charges, la promesse faite par Madame GAYRAL à la commune d'Albas, si elle est acceptée par cette commune telle qu'elle résulte de l'acte sous signatures privées intervenu entre Madame Jeanne-Thérèse-Clémence-Berthe Blanche FIEUZAL, veuve GAYRAL sus-nommée ;  
D'une part ;  
Et M. Louis Dieudonné MOURGUES notaire et Maire d'Albas, y domicilié, agissant en sa dite qualité de Maire ;  
D'autre part ;  
Le dit acte fait double à Paradis, commune d'Albas, le vingt février mil neuf cent sept. Enregistré à Luzech le vingt février 1907, folio 30 n<sup>o</sup> 146, aux droits de trois francs soixante-quinze centimes par M. Lauriac receveur.

### LOTISSEMENT

### MISE A PRIX

Tous les immeubles vendus et surenchérés dont il s'agit seront mis en vente en un seul lot sur la mise à

prix de quarante-neuf mille cinq cents francs, ci..... **49.500**

en sus des frais et des charges.  
L'adjudicataire sera tenu, au-delà du prix de son adjudication, de restituer à l'acquéreur les frais et loyaux coûts de son contrat, ceux de la transcription sur les registres du conservateur, et tous autres justifiés, auxquels il pourra être tenu, conformément à l'article 2188 du code civil.  
L'adjudicataire sera également tenu, en sus de son prix d'adjudication, de tous les frais de la présente surenchère et de ses suites.  
Les uns et les autres, frais et loyaux coûts seront payables dans les dix jours de l'adjudication.  
L'expédition du contrat d'acquisition des dits immeubles surenchérés a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors suivant acte de dépôt en date du deux juin mil neuf cent huit, pour y servir de minute d'enchères.  
Pour extrait certifié conforme.  
Cahors, le six juin mil neuf cent huit.

L'avoué surenchérisseur,  
Signé : C. AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors, le six juin mil neuf cent huit, folio case n<sup>o</sup>. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixèmes compris.  
Le Receveur,  
Signé : D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE, avoué surenchérisseur et à M<sup>e</sup> A. TASSART, avoué de la venderesse et des acquéreurs qui, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, peuvent être chargés d'enchérir.